



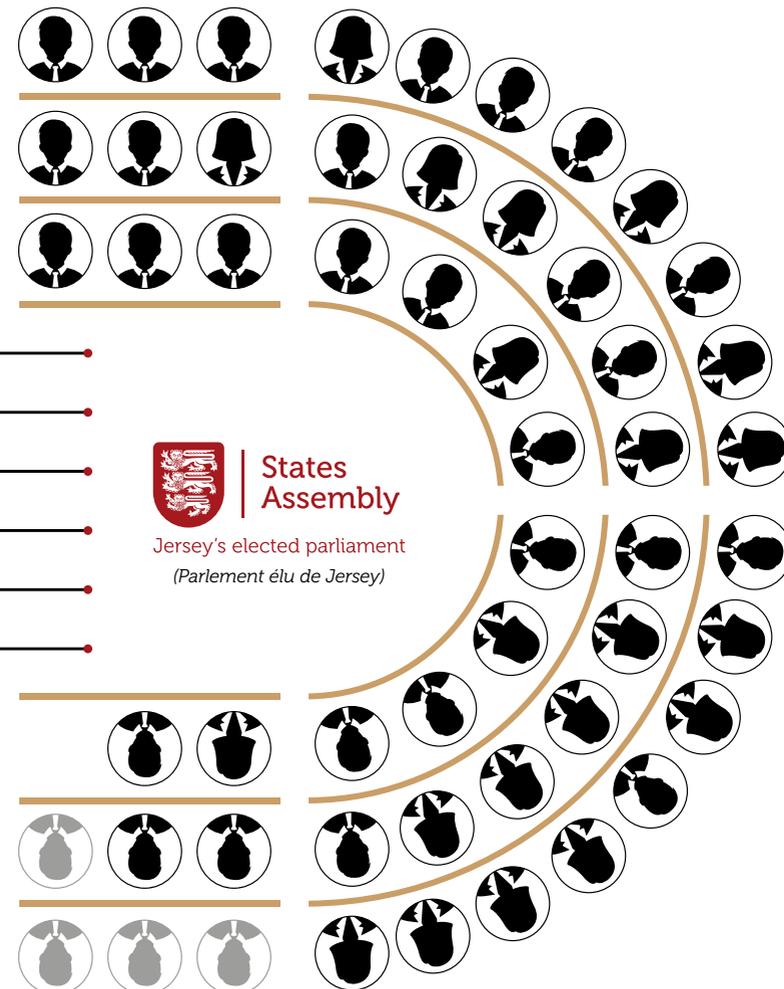
States
Assembly



Un guide essentiel sur
le parlement élu de Jersey

Qu'est-ce que l'Assemblée des États ?

L'Assemblée des États est le parlement élu de Jersey; elle travaille au nom du peuple de l'île. L'Assemblée est composée de 49 membres élus qui sont responsables de :



Les informations contenues dans cette brochure sont également disponibles en ligne en portugais, polonais, anglais et roumain.



Pour en savoir plus, visitez statesassembly.je

Membres des États : Les parlementaires de Jersey

Connétables

Chacune des 12 paroisses a un Connétable, qui est responsable de l'administration paroissiale. Il peut s'agir de répondre aux questions des paroissiens, de gérer le maintien de l'ordre dans la paroisse et de gérer des questions quotidiennes telles que le ramassage des ordures, le recyclage, les licences pour les chiens et l'entretien des routes de la paroisse. Cependant, en tant que Membres de l'Assemblée des États, ils prennent également des décisions qui affectent l'île entière.

Lors des élections, vous pouvez voter pour un Connétable qui représentera la paroisse dans laquelle vous vivez.



St. Helier



Grouville



St. Clement



St. John



St. Lawrence



St. Martin



St. Ouen



St. Peter



St. Brelade



St. Saviour



Trinity

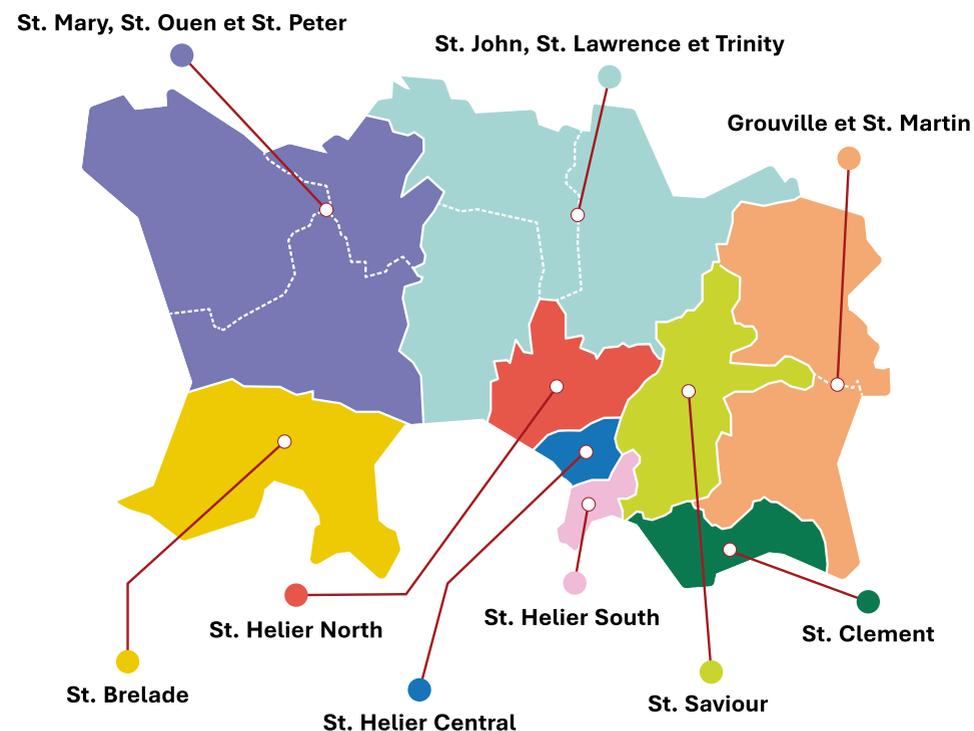


St. Mary

Députés

Il y a 37 députés, chacun représentant environ 3,000 habitants de l'île dans l'une des neuf circonscriptions électorales. Les paroisses les moins peuplées de Jersey sont regroupées pour former des circonscriptions multiparoissiales. St. Helier est divisée en trois circonscriptions en raison de sa forte population.

Les circonscriptions ont entre trois et cinq députés, en fonction de leur population. Lors des élections, vous pouvez voter pour les candidats de votre choix dans votre circonscription.



TROUVEZ VOTRE CIRCONSCRIPTION



Comment les Membres de l'Assemblée des États sont-ils choisis ?

Tous les quatre ans, Jersey organise des élections au cours desquelles les habitants de Jersey peuvent se présenter pour devenir (ou être réélus en tant que) Membres de l'Assemblée des États.

Les candidats aux élections rédigent des manifestes qui décrivent ce qu'ils changeraient ou amélioreraient à Jersey s'ils étaient élus. Ils s'engagent ensuite de diverses manières auprès du public pour partager leurs idées et pour écouter ce que les habitants de l'île aimeraient voir changer. Pendant la campagne, le public peut poser des questions aux candidats lors d'événements appelés "hustings".

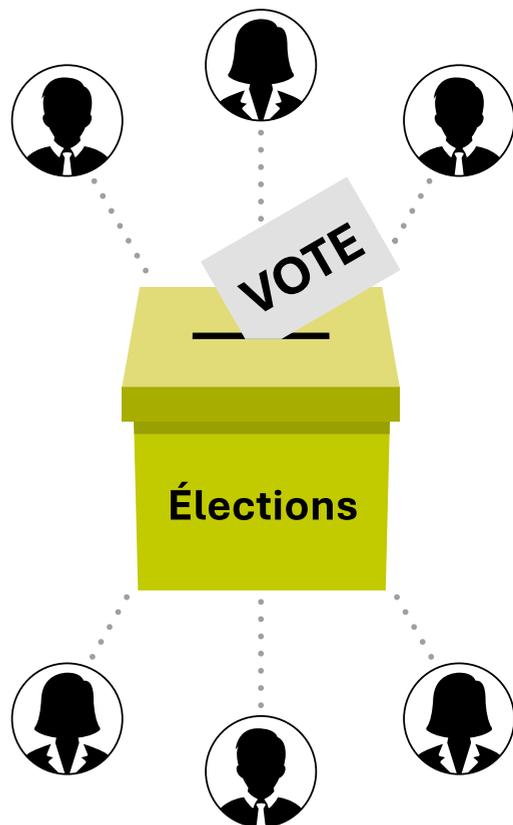
Le jour de l'élection, tous les habitants de Jersey inscrits sur les listes électorales pourront choisir la personne qui les représentera à l'Assemblée des États. Les électeurs choisissent leur candidat préféré au poste de Connétable de leur paroisse, et les personnes qu'ils veulent comme Députés de leur circonscription.

Les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix sont élus. Peu après l'élection, les candidats retenus sont invités à prêter officiellement serment en tant que Membres de l'Assemblée des États à la Cour royale de Jersey.

Les dernières élections de Jersey ont eu lieu en juin 2022, ce qui signifie que les prochaines élections auront lieu en 2026.

Les habitants de l'île peuvent voter de trois manières différentes à Jersey :

- ✓ Par correspondance
- ✓ Avant le jour de l'élection, au bureau de vote
- ✓ Le jour de l'élection, dans un centre de vote



Assemblée des États et Gouvernement de Jersey

Une fois élus, les Membres de l'Assemblée des États peuvent assumer des rôles spécifiques au sein du Gouvernement ou des comités et commissions parlementaires, y compris la commissions d'examen. Tous les rôles sont ouverts à tous les membres, qu'ils soient Connétables ou Députés et quelle que soit leur ancienneté à l'Assemblée des États.

Gouvernement de Jersey

Le Gouvernement de Jersey est dirigé par un ministre principal et 12 ministres, collectivement connus sous le nom de Conseil des Ministres. Lorsqu'une nouvelle assemblée est élue, ces Ministres sont les premiers à être nommés. Chaque Ministre a un domaine de responsabilité spécifique, comme l'enfance et les familles ou la santé et les services sociaux. Les Ministres peuvent nommer des ministres adjoints pour les aider dans leur travail.

Assemblée des États et commissions d'examen

Les Membres de l'Assemblée qui ne font pas partie du Gouvernement sont appelés les membres non exécutifs. Ils se réunissent pour former des groupes et des commissions d'examen (Scrutiny) qui vérifient, remettent en question et recommandent des améliorations aux changements proposés par le Gouvernement.

Les députés peuvent également siéger dans des comités tels que le Comité des Privilèges et des Procédures (qui supervise le processus parlementaire), le Conseil de l'emploi des États (qui s'occupe de la gestion du personnel du secteur public) et le Comité de Planification, qui se prononce sur les demandes litigieuses d'aménagement du territoire.



Assemblée des États Plan de salle

2022-2026

Député Louise Doublet
 Député Inna Gardiner
 Député David Warr
 Député Kristina Moore
 Député Alex Curtis
 Député Malcolm Fery
 Député Sir Philip Bailhache
 Connétable Deidre Mezburian
 Connétable Mike Jackson
 Connétable Philip Le Sueur
 Connétable Simon Crowcroft
 Député Steve Ahier
 Député Jonathan Renour
 Député Lucy Stephenson
 Député Barbara Ward
 Connétable David Johnson
 Connétable Karen Shenton-Stone
 Connétable Andy Jehan
 Connétable Richard Honeycombe
 Connétable Richard Libert
 Député Philip Ozour
 Député Karen Wilson
 Député Max Andrews
 Connétable Marcus Troy
 Connétable Mark Labey
 Connétable Kevin Lewis
 Greffier des États
 Lisa Hart
 Bailli
 Sir Timothy Le Cocq
 Député-Bailli
 Robert MacRae

Député Kirsten Moré
 Député Helen Miles
 Député Moz Scott
 Député Tom Binet
 Député Geoff Southern
 Député Carina Alves
 Député Catherine Curtis
 Député Andy Howell
 Député Tom Coles
 Député Lyndsay Feltham
 Député Beatriz Poré
 Député Hilary Jeune
 Député Sam Mézec
 Député Raluca Kovacs
 Député Rose Binet
 Député Rob Ward
 Député Montfort Tadier
 Député Carolyn Labey
 Député Elaine Millar
 Député Ian Gorst
 Doyen
 Le très révérend Michael Keirte
 SE Lieutenant Gouverneur
 Vice-Admiral Jerry Kyd
 Procureur Général du Roi
 Mark Temple KC
 Vicomte
 Avocat Mark Harris
 Avocat Général du Roi
 Matthew Jowitt KC

Que se passe-t-il lors des séances de l'Assemblée des États ?

L'Assemblée des États se réunit toutes les trois semaines dans la Chambre des États pour discuter et débattre des propositions déposées par les Députés. Les propositions sont des sujets de débat et chacun des 49 élus a le droit de déposer une proposition.

Les réunions commencent par des questions posées par Les Membres de l'Assemblée des États aux Ministres sur ce qui se passe dans leurs domaines de compétence. Ensuite, les Membres débattent, une à une, des propositions inscrites à l'Ordre du Jour. À la fin de chaque débat, Les Membres de l'Assemblée des États votent pour décider de la suite des événements.

Lorsque Les Membres de l'Assemblée des États votent les propositions, ils ont trois options :

- **Pour**, c'est-à-dire en faveur de la proposition ;
- **Abstention**, s'ils ne se sentent pas en mesure de voter pour ou contre ; ou
- **Contre**, C'est-à-dire en opposition à la proposition.

Si la majorité des Membres vote en faveur d'une proposition, celle-ci est adoptée. Si la majorité votent contre, elle est rejetée. Vous pouvez consulter le résultat des votes des élus sur le site Internet de l'Assemblée des États.

Comment les lois de Jersey sont-elles élaborées ?

Les lois sont les règles qui s'appliquent à tous les habitants de l'île. Elles nous disent comment l'île est gérée et ce que nous devons faire ou ne pas faire. Du code de la route, qui détermine le côté de la route à emprunter, aux lois sur le mariage, les lois de Jersey sont élaborées par Les Membres de l'Assemblée des États lors des séances officielles.

Lorsque Les Membres de l'Assemblée des États souhaitent modifier une loi, ils doivent préparer un rapport et une proposition expliquant pourquoi l'Assemblée devrait adopter le projet.

Leur proposition est ensuite "logée au Greffe", ce qui signifie qu'elle est présentée à tous les Membres avant d'être débattue, afin que les Membres aient le temps de réfléchir et d'étudier la question. Parfois, les parlementaires peuvent décider de déposer des amendements à une proposition avant le débat. La proposition, ainsi que les amendements (changements proposés), sont alors inscrits à l'Ordre du Jour pour être débattus lors d'une prochaine réunion des États.

Lorsqu'une nouvelle loi ou une modification de la loi est adoptée, elle est ensuite envoyée au Roi qui doit l'approuver avant qu'elle ne devienne une nouvelle loi officielle que nous devons tous respecter.



Qu'est-ce que les commissions d'examen ?

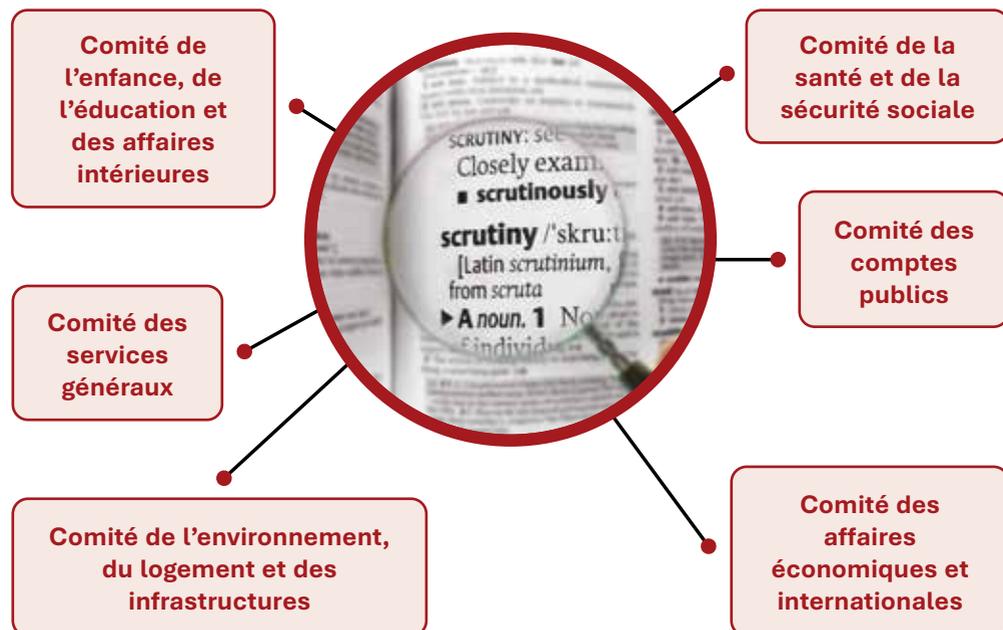
Les Commissions d'examen (Scrutiny Panels) et le Comité des comptes publics (PAC - Public Accounts Committee) travaillent au nom de l'Assemblée des États. Ils examinent et enquêtent sur le travail du gouvernement. Pour ce faire, ils examinent et publient des rapports sur :

- la politique du gouvernement
- les nouvelles lois proposées et les modifications apportées aux lois existantes
- le travail et les dépenses du Gouvernement
- les questions d'importance publique.

Le rôle des Membres en matière de contrôle est de demander aux Ministres du Gouvernement de rendre compte de leurs décisions et de leurs actions. Cela permet d'améliorer les politiques gouvernementales, la législation et les services publics.

Les Commissions d'examen et le Comité des comptes publics

Il existe cinq Commissions d'examen et le Comité des comptes publics (PAC), qui examinent différentes parties du Gouvernement.



Les commissions d'examen

Les Commissions d'examen et le Comité des comptes publics effectuent des contrôles en recueillant et en examinant les éléments de preuve fournis par les différentes parties prenantes. Il s'agit notamment du Gouvernement, des habitants de l'île et des experts du sujet qu'ils examinent.

Les Commissions choisissent les sujets à examiner en consultant le programme de travail du Gouvernement. Ils identifient également les questions d'actualité sur l'île. Ils peuvent se pencher sur toute question d'intérêt public, y compris des sujets suggérés par des membres du public.

S'impliquer

En tant que membre du public, vous pouvez faire part de votre opinion sur les sujets examinés de différentes manières :

- Répondre à des enquêtes en ligne
- Envoyer un courriel à scrutiny@gov.je
- par téléphone au **01534 441020**

Vous pouvez également regarder/écouter les auditions publiques dans le bâtiment des États ou en ligne. www.statesassembly.je/scrutiny



Membres non élus de l'Assemblée des États et Officiers des États

Plusieurs membres non élus siègent à l'Assemblée des États. Certains d'entre eux ont le droit de parole lors des réunions des États, mais aucun d'entre eux ne peut voter sur les propositions.

Le **Bailli de Jersey** est nommé par le Roi comme Président des États. Il préside les séances des États et veille à ce que les Membres agissent conformément au règlement intérieur, les "règles" de l'assemblée des États. Le **Député-Bailli** agit en l'absence du Bailli.

Les juristes : Le **Procureur Général du Roi** et l'**Avocat Général du Roi** sont les conseillers juridiques de l'Assemblée. Ils sont disponibles pour expliquer et conseiller en matière de lois de Jersey afin d'aider les Membres à avoir un débat éclairé.

En droit, le **Vicomte** est l'officier exécutif de l'Assemblée des États. Dans des circonstances extrêmes, il est chargé de veiller à l'expulsion de toute personne exclue de la Chambre des États. Par ailleurs, le Vicomte participe au dépouillement des bulletins de vote lors des assemblées des États et porte la masse devant le Bailli au début de chaque séance. Le Vicomte peut assister aux assemblées, mais il n'a ni le droit de parole ni le droit de vote. Le **Vicomte adjoint** agit en l'absence du Vicomte.

Son Excellence le **Lieutenant-Gouverneur** est le représentant personnel du Roi à Jersey. Le Lieutenant-Gouverneur ne prend traditionnellement la parole que deux fois à l'Assemblée, une fois à son arrivée et ensuite à la fin de son mandat de cinq ans.

Le **Doyen de Jersey** est le chef de l'Église Anglicane dans l'île. Le Doyen conduit l'Assemblée dans la prière au début de chaque réunion des États. Au cours des débats, le Doyen peut prononcer des discours. Les Membres des États peuvent poser au doyen des questions parlementaires relatives à l'Église.

Le **Greffier** et le **Greffier adjoint** des États soutiennent les travaux de l'Assemblée et tiennent le registre des débats et des votes des États. Le Greffier est assis à un bureau devant le Bailli pour lui donner des conseils sur les affaires et les procédures parlementaires.

Petit Glossaire

Amendements (Amendments) : Les Élus peuvent déposer des amendements (modifications) aux propositions, débattus après que la proposition concernée a été présentée.

Assemblée des États (States Assembly) : Le parlement élu de Jersey.

Assermentation (Swearing in) : Etape lors de laquelle les Les Membres de l'Assemblée des États nouvellement élus prêtent serment, ce qui inclut la promesse d'assister à toutes les réunions des États et de prêter allégeance à la Couronne.

Campagne électorale (Election campaign) : La période précédant immédiatement une élection au cours de laquelle les candidats demandent aux habitants de l'île de les soutenir et de voter pour eux le jour de l'élection.

Centre de vote (Polling station) : Lieu où les habitants de l'île peuvent se rendre pour voter le jour de l'élection.

Circonscription (Constituency) : Il y a neuf circonscriptions électorales et chacune d'entre elles compte environ un député pour 3,000 habitants, de sorte que vous êtes représenté de manière égale à l'Assemblée des États, quel que soit l'endroit où vous vivez.

Connétable (Constable) : Chef d'une paroisse, élu par les habitants de la paroisse.

Député (Deputy) : Membre de l'Assemblée des États qui représente l'une des neuf circonscriptions électorales.

Élection (Election) : Processus de vote visant à sélectionner une personne pour un poste public.

Membres exécutifs (Executive) : Les Membres des États qui ont un rôle ministériel au sein du Gouvernement.

Gouvernement (Government) : Membres des États qui sont ministres et supervisent les domaines de responsabilité du Gouvernement.

Hustings : Réunion organisée avant une élection au cours de laquelle les candidats répondent aux questions du public.

Manifeste (Manifesto) : Un ensemble d'objectifs et d'intentions qui donnent au public une idée de ce qu'un candidat ferait s'il était élu.

Membre non exécutifs (Non-executive) : Les Membres des États qui n'ont pas de rôle ministériel. Parfois appelés "backbenchers".

Ordre du jour (Order paper) : L'ordre du jour d'une réunion des États.

Pétition (Petition) : Une collecte de signatures d'habitants de l'île en faveur d'une cause ou d'un changement.

Pré-scrutin (Pre-poll) : Lieu où les habitants de l'île peuvent se rendre pour voter avant le jour du scrutin.

Proposition : Un sujet de débat qui est proposé à l'Assemblée des États.

Scrutiny : Comités et groupes dirigés par des Membres non exécutifs des États pour contrôler les propositions du Gouvernement.

Cinq façons d'avoir votre mot à dire sur...



**...les questions de l'île
qui vous concernent.**

- 1** Parlez à vos représentants lors de leurs permanences
- 2** Faites part de votre point de vue sur les thèmes actuels des commissions d'examen
- 3** Téléphonnez ou envoyez un courriel aux élus de votre circonscription
- 4** Lancez ou signez une pétition sur des questions locales d'actualité
- 5** Votez aux élections de l'île et de votre paroisse

statesassembly.je

États de Jersey



L's États d'Jèrri